

**A celles et ceux qui ouvriront cette capsule temporelle et liront le présent
courrier**

Vous connaissez sûrement l'histoire du Palais Foch... nous nous permettons humblement de rappeler que notre cour – dont nous sommes si fiers – s'inscrit dans une histoire déjà fort riche remontant au Moyen-Âge et à la forteresse des Guilhem, seigneurs de Montpellier, qui déjà, sur ce même site, rendaient la justice. Le bâtiment, ayant abrité la Cour des comptes et la Cour des Aides, le Tribunal révolutionnaire et la Cour royale, souffrit des stigmates du temps et fut complètement reconstruit entre 1846 et 1853 sous la direction de Charles Abric, architecte du département de l'Hérault. Et, s'inscrivant dans une continuité historique remarquable, c'est ce même édifice qui constitue l'actuel siège de la cour d'appel de Montpellier, 7^{ème} de France par son activité.

Vous tenez entre vos mains une lettre rédigée alors que les travaux de rénovation du palais, débutés en 2012, sont sur le point d'être achevés. Salles d'audiences, salle des pas perdus, façades, grilles, cours et coursives intérieures : tout a été restauré dans le respect du palais historique de 1853. Nous trouvons le résultat saisissant : la beauté du lieu – sa noblesse même – sublime l'acte de juger dont nous portons la responsabilité au plus haut niveau, au nom du peuple français. Nous pensons à l'ensemble des intervenants – architectes, ingénieurs, techniciens, ouvriers – qui ont passé tant d'heures à la bonne marche de ce chantier : nous les en remercions vivement. Nous avons aussi une pensée pour l'un de nos prédécesseurs, Eric Négron, parti trop tôt qui a donné tant pour ce palais.

Nous laissons ce beau palais entre vos mains. Nous ne savons pas de quoi sera fait le futur. Nous ignorons ce que sera la justice dans 50 ou 100 ans. Nous percevons bien quelques grands mouvements qui la traversent, liés notamment à la numérisation des procédures et à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Nous pensons surtout que la justice doit à la fois incarner l'Etat de droit, s'inscrire dans la Cité et demeurer pleinement et irréductiblement humaine. Nous formons le vœu que ce magnifique palais – votre palais – reste debout, ferme sur ses principes, ouvert à toutes et à tous.

A Montpellier le 18 juin 2026

Le procureur général

Le magistrat délégué à
l'équipement

Le premier président

Jean-Marie Beney

Jonathan Robertson

Jean-Michel Etcheverry